

Week-end contrôle alcool en Wallonie : 278 conducteurs ont soufflé dans le ballon dans notre zone.

Vous l'avez sans doute entendu ou lu dans les médias, l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière (AWSR) a choisi le week-end dernier pour sensibiliser les automobilistes à la conduite sous influence. À cette occasion, nombreuses étaient les zones de police à s'inscrire dans cette campagne. La nôtre n'a pas fait défaut. C'est ainsi que la nuit du vendredi 15 au samedi 16 janvier, 12 de nos policiers se sont mobilisés afin de contrôler les conducteurs circulant sur les routes de Nivelles et de Genappe. Si certains automobilistes ont tenté, en vain, de faire demi-tour ou de se soustraire aux différents contrôles, cela n'aura pas mis à mal le bon déroulement des opérations.

Cette fois, deux techniques de contrôle auront été utilisées. La première, appelée « sampling », a permis à nos policiers d'effectuer un premier tri au sein des conducteurs en faisant une analyse rapide de leur haleine, sans pour autant les faire entrer dans le dispositif de contrôle. Seuls ceux pour lesquels cet appareil détectait une trace d'alcool dans l'haleine étaient effectivement orientés vers le point d'examen afin de souffler dans l'éthylotest, la seconde technique. Le policier obtient alors le pourcentage d'alcool par litre d'air expulsé. Si le premier test était indicatif, c'est le résultat obtenu grâce à l'éthylotest qui déterminera si un conducteur est en état de conduire ou non. Au total, 278 chauffeurs auront été contrôlés dont 62 seront effectivement entrés dans le dispositif. Parmi ces derniers, l'on compte 8 conducteurs en état d'imprégnation alcoolique. L'un d'entre eux, jeune conducteur, s'est vu priver de son permis de conduire durant 15 jours, comme 3 autres automobilistes. Enfin, nos policiers ont également verbalisé un conducteur roulant sous l'influence de stupéfiants, une personne détenant de la drogue, un défaut de contrôle technique et un défaut de ceinture de sécurité.

Bref, sur les 278 personnes contrôlées, 3,2% conduisaient sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants. Si l'on tient compte uniquement des 62 automobilistes effectivement entrés dans le dispositif, ils étaient alors 14,5% à avoir pris le volant alors qu'ils n'auraient pas dû.